



Mensualités prêt immo en contentieux avec banque mais RSA

Par Vanessa63

Bonjour,

Merci de votre aide tout d'abord.

Un procédure de divorce est en cours avec mon ex conjoint.

Nous avons un prêt immobilier (mensualité tous les mois que nous honorions de notre côté), puis depuis décembre 2020 à juin 2021, 6 mensualités non honorées pour un montant total auprès de la banque de 3000 euros.

A cela la banque nous a rajouté 1800 euros de frais de poursuites.

Ce prêt a été soldé en juillet 2021 grâce à la vente de la résidence principale.

En revanche le notaire s'est planté et n'a pas pris en compte les 6 mensualités non honorées ni par mon ex conjoint ni par moi.

La banque a multiplié les actes de poursuites mais juste des courriers recommandés.

J'ai écrit à la banque qui consent à annuler les 1800 euros de frais de recouvrement si je solde la totalité du principal soit 3000 euros.

Je suis au RSA mais j'ai touché 50% de la résidence principale donc j'ai un certain pactole sur mon compte mais légalement ont ils le droit de me poursuivre ? de m'envoyer l'huissier au vu de mon RSA effectif depuis 8 mois ? peuvent ils annuler la créance ? ou faire une opposition sur le salaire de mon ex conjoint et du coup prendre les 1800 euros de frais de recouvrement et au final dette de 5800 au lieu de 3000 ?

Vous souhaitant une belle journée et vous remerciant de votre aide.

Par osram

Bonjour,

Le fait d'être au RSA ne vous dispense pas de payer vos dettes..d'autant que vous avez l'argent disponible.

Je doute que la banque annule la créance, elle est effectivement ne droit de confier votre dossier à un huissier avec toutes les conséquences qui en découlent, saisies.

Par Vanessa63

bonsoir merci de votre réponse

j'ai une amie très proche qui bosse aux finances publiques et c'est très fréquent de passer des dettes IR TH ou TF ou produits communaux en dettes irrécouvrables selon le revenu des gens donc...

Par osram

Aujourd'hui vous avez les moyens de solder cette dette..